

Compte-rendu de la commission culture réunie en mairie jeudi 23 mai à 18h30

Liste des présents : Pierre Weber, Isabelle Grenut (mairie) ; Anne-Marie Perrousseaux (médiathèque) ; Gaby Vin (Comité des Fêtes, Le largue et les Zamars, Les Faubourgs de Babel) ; Rencontre Jazz ; M. Spalla et Sube, Mme Borgetto (Association du Patrimoine) ; Mérou, calligraphe ; Sindie Martinez, musicienne.

Ordre du jour : le lavoir de place de la Libération, le presbytère et l'église, la chapelle des Pénitents, le moulin Delestic ; l'art vivant, la programmation estivale, la médiathèque.

- 1) **Le lavoir** : Pierre Weber annonce que le conseil départemental financera à hauteur de 40 % la réfection du lavoir de la place de la Libération, une souscription pourrait éventuellement compléter.

Mais deux problèmes se posent :

- Il faut déplacer le transformateur EDF, ce qui nécessite l'autorisation d'EDF, et représente surtout un coût important (de l'ordre de 70 000 euros).

On parle de faire appel à la fondation EDF pour qu'elle prenne en charge le coût du déplacement, si autorisation est donnée.

- La personne en charge du patrimoine à la Région n'est pas d'accord pour que l'on peigne des fresques qui dissimulerait le transformateur EDF, dans le cas où on le laisserait en place (ce qui semble probable pour le moment), ni pour l'utilisation de tuiles transparentes, qui permettrait d'éclairer l'intérieur de l'édifice.

M. Sube développe le fait que le lavoir s'inscrit dans un réseau d'eau lié à la fontaine, au presbytère et au lavoir de la Chapelle des Pénitents, qu'il convient de préserver. Par ailleurs, les adhérents de l'association du patrimoine demandent le droit de pouvoir accéder au site sans avoir à obtenir l'autorisation de la Mairie, demande que Pierre Weber reconnaît légitime et utile.

- 2) **L'église et le presbytère** sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques depuis peu. La DRAC doit se déplacer le 24/05 pour faire un point sur les ouvertures du bâtiment, le presbytère abritant un ensemble de tableaux anciens qui doivent être protégés. Pour les personnes intéressées, le presbytère est ouvert durant les journées du Patrimoine. En revanche, le jardin, actuellement remis en état par François et Marguerite Blonay, est accessible toute l'année.

Concernant l'église, on signale que les portes sont en mauvais état, et demandent un peu d'entretien. Pierre Weber répond que l'on ne peut pas mettre n'importe quel produit, et que l'on attend des indications des responsables des Bâtiments de France.

Il observe par ailleurs que l'entretien du patrimoine demande beaucoup de moyens, et que les communes sont de moins en moins en mesure de faire face à ces dépenses. On évoque des chantiers participatifs, mais qui demeurent délicats à mettre en œuvre en ce qui concerne le bâti public.

3) **Programmation d'été**

Pierre Weber signale que l'association musicale reillannaise **Rencontres Jazz**, qui anime par ailleurs un atelier jazz hebdomadaire à l'école de musique, organise cet été trois soirées en plein-air à Saint Denis, les 28-29-30 juillet.

Commenté [i1]: Uxième problème :

Gaby présente rapidement la programmation estivale du Comité des Fêtes :

- Vendredi 21 juin : Fête de la St Jean, Fête de la Musique, Fêtes des écoles, avec musique, repas et feu, place de la Libération.
 - Pour le 14 juillet, repas et bal sur la place de la Libération.
 - Durant la fête votive en août, deux ou trois soirées avec de la musique, le programme est à venir. La difficulté durant la fête votive est le partage de l'espace sonore avec les forains, toujours enclins à pousser leurs sons au maximum...
- 4) Anne-Marie fait un point sur la médiathèque. Elle annonce que la présidence sera dorénavant assurée par Brigitte Martin, et que pour sa part, elle pourra s'investir davantage dans certaines activités, comme la mise en valeur du fonds scientifique. On se réjouit que la fréquentation de la médiathèque ne faiblit pas, avec environ 150 personnes de tous âges qui empruntent très régulièrement livres, CD et DVD. Les activités avec les enfants se développent, et l'intervention d'une animatrice est envisagée, à financer dans le cadre de la communauté de communes. Comme Anne-Marie le rappelle, ce ne sont pas les idées qui manquent, mais bien les moyens, cela malgré le soutien financier important de la commune.

Une remarque que nous sommes amenés à faire tant au niveau du patrimoine que des arts et des activités culturelles, comme la médiathèque ou l'école de musique, ce que tous les participants déplorent. Heureusement, tous font preuve d'inventivité pour permettre aux associations culturelles du village de mener à bien leurs activités. Pierre Weber conclut qu'au niveau de la commune, on doit toujours de battre pour obtenir des résultats.

Commenté [i2]: ber